

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

---

### **La Métropole de Lyon adopte un nouveau Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) pour la période 2023-2029 et renforce son engagement**

**Le Projet agro-environnemental et climatique 2016-2022 touchant à sa fin, la Métropole de Lyon a adopté ce jour, lors du Conseil métropolitain, le PAEC qui couvrira la période 2023-2029. Plus ambitieux, avec un engagement plus fort de la Métropole, ce PAEC doit permettre d'accélérer la transition des exploitations agricoles locales, de protéger la biodiversité et de préserver la ressource en eau.**

S'engager dans des actions vertueuses pour l'environnement peut occasionner pour les agriculteurs une perte de rendement, et donc de revenus. Le Projet agro-environnemental et climatique, ce sont des aides destinées à compenser ces pertes, et ainsi accompagner les agriculteurs dans leurs démarches de transition.

Avec ce nouveau PAEC, la Métropole de Lyon réaffirme son engagement, renforce son investissement budgétaire et cible les mesures les plus ambitieuses.

#### **Une réorientation des mesures financées**

Les mesures agro-environnementales et climatiques, qui permettent le versement des aides, sont choisies parmi un catalogue de mesures défini au niveau national. La Métropole de Lyon estime que les choix effectués dans le précédent PAEC n'ont pas apporté de réels et substantiels changements de pratiques. Pour cette raison, la Métropole a décidé de cibler des mesures plus exigeantes et ambitieuses. Les objectifs affichés sont notamment l'arrêt, à terme, de l'usage des pesticides, en particulier des herbicides, et la réduction de la consommation d'eau. La Métropole opte donc pour une réorientation des mesures financées afin de faire de la transition une réalité. Les aides versées sont plus importantes et doivent permettre un accompagnement et un soutien efficaces des exploitations agricoles qui s'engagent dans ces démarches vertueuses.

#### **Une forte augmentation du budget**

Le budget consacré par la Métropole de Lyon au PAEC 2023-2029 est bien supérieur à celui qui avait été consacré au PAEC 2016-2022. L'enveloppe de la Métropole est multipliée par trois, passant de moins de 450 000 euros, pour l'ancien, à près de 1,4 million d'euros, pour le nouveau.

Au total, c'est une somme de 1 047 700 euros d'aides qui sera allouée par la Métropole au titre des mesures liées à l'eau, et 309 250 euros pour les mesures liées à la biodiversité. Avec les fonds alloués par l'Union européenne, dans le cadre du FEADER, par l'État et par l'Agence de l'Eau, le budget total prévisionnel du PAEC s'élève à 3,82 millions d'euros.

Contact presse : Baptiste BARLES

[bbarles@grandlyon.com](mailto:bbarles@grandlyon.com)

04 26 99 36 80 – 06 98 73 61 96